

Politique ESG d'AXA IM Select France

Décembre 2023

1. A propos d'AXA IM Select France

AXA IM Select France
6 place de la Pyramide
Tour Majunga
92800 PUTEAUX
<https://select.axa-im.com/>

AXA IM Select France est une société de gestion agréée par l'AMF le 22 juin 2010 sous le n° GP 10000025. AXA IM Select France est filiale à 100% d'AXA France Vie et son activité est exclusivement consacrée à la clientèle du groupe AXA. Elle intervient dans la gestion d'actifs i.e en gestion d'OPC, gestion de portefeuille et conseil en investissement et totalise à fin décembre 2022 plus de 16 milliards d'euros d'encours en gestion et conseil en investissement.

AXA IM Select France est intégrée au sein du groupement AXA IM Select, le pôle d'expertise en multigestion du Groupe AXA. Ce groupement est constitué des sociétés AXA IM Select SA (Belgique), Architas Multi-Manager Europe Limited (Irlande), AXA IM Select Asia Limited et AXA IM Select France et PT Architas Investment Manager Select Indonesia. Il permet la mise en commun des expertises pour offrir aux clients les solutions les plus appropriées.

La philosophie d'AXA IM Select France vise à offrir les meilleures solutions d'investissement en fonction des objectifs et des contraintes fixés par les entités du Groupe AXA.

AXA IM Select France travaille en architecture ouverte avec plus de 50 sociétés de gestion à travers le monde. L'architecture ouverte permet de filtrer le vaste univers des sociétés de gestion et de distinguer les produits les plus adaptés à travers un processus de sélection rigoureux.

En outre, AXA IM Select France est persuadée que l'intégration de facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection des investissements peut améliorer les rendements des investissements ajustés au risque, à long terme.

2. L'approche d'Investissement Responsable

Principes de la démarche d'investisseurs responsable de la société de gestion

AXA IM Select France est convaincue que les pratiques d'investissement intégrant des facteurs ESG peuvent être un levier structurant pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie.

La mise en œuvre de la politique ESG s'intègre dans les engagements et les valeurs du Groupe AXA.

AXA IM Select France propose à ses clients, à travers sa gestion, de donner du sens à leur investissement et de saisir les opportunités d'une croissance soutenable en mettant en œuvre une approche associant l'exigence de performance financière à une analyse extra-financière de critères responsables.

La société a créé une rubrique sur chaque fonds dans son site Internet dans laquelle les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur les critères ESG pris en compte, notamment via :

- La dernière version du Code de Transparence en vigueur pour les OPC labellisés
- Le reporting d'impact ESG mis à jour au moins une fois par an pour les OPC labellisés
- Le reporting mensuel incluant des commentaires et données financières
- L'ensemble de la documentation réglementaire (DICI, prospectus complet, rapport annuel, Annexes SFDR, Article 29 relatif à la Loi Energie Climat...)

[Investissement responsable](#)

Notre approche d'investissement responsable est résumée en vidéo, ici :

[H24 Finance : !\[\]\(de95854c7ee024cfadc48187bbb781b2_img.jpg\) Comment ce multigérant intègre en pratique les critères extra-financiers...](#)

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

La méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG mise en œuvre par AXA IM Select France s'appuiera sur les travaux de ses partenaires au sein du groupement AXA IM Select. Ainsi, la grande majorité des fonds sélectionnés par les gérants auront fait l'objet d'une notation qualitative par AXA IM Select.

Ces notations ont pour objectif de fournir aux gérants des informations concernant la qualité ESG des OPC, afin de chercher à améliorer l'empreinte ESG des offres dans la mesure du possible.

La démarche qualitative vise à évaluer le niveau d'intégration des principes ESG par les sociétés de gestion et leurs véhicules d'investissement au travers de différents critères : la gouvernance responsable mise en œuvre par la société de gestion, les critères ESG retenus dans le processus d'investissement, le suivi et le reporting de la performance ESG.

Afin de conduire l'évaluation qualitative, un questionnaire détaillé adressant les problématiques ESG est envoyé à la société de gestion.

Le questionnaire d'analyse qualitative ESG est réparti en 3 périmètres :

1) Processus d'Investissement

- Déterminer l'expertise ESG de l'équipe de gestion, l'utilisation des filtres ESG dans la recherche fondamentale, la méthodologie de l'intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement.

2) Engagement et vote

- Déterminer le niveau d'engagement de la société de gestion et des gérants du fonds étudié vis-à-vis des entreprises dans lesquelles le fonds investit et comment cela impacte leur prise de décision.

3) Monitoring et Reporting ESG

- Déterminer l'existence et la qualité du reporting sur l'exposition ESG à la fois en termes de risques et d'opportunités, transparence de la communication avec les clients, la qualité de l'impact ESG de préférence par l'utilisation d'indicateurs clés.

Ce questionnaire est ensuite analysé par les gérants/analystes d'AXA IM Select France puis des entretiens avec le gérant du fonds sont opérés afin d'approfondir l'intégration des filtres ESG dans le processus d'investissement.

L'évaluation du questionnaire d'analyse qualitative ESG permet d'établir une note ESG allant de 0 à 5 sur chaque partie. Les OPC dont la note ESG est inférieure à 2 sont systématiquement exclus de l'univers « investissable ».

L'approche qualitative qui évalue les principes et les critères de sélection ESG des sociétés de gestion est conduite dans une logique prospective et vise à s'inscrire dans la durée.

Historique et formalisation de la démarche d'investisseur responsable

Le Groupe AXA s'est doté en 2010 d'un Comité d'investissement responsable (Responsible Investment Committee ou RIC), présidé par le Directeur des Investissements Groupe. Le mandat confié à ce comité vise à développer une approche de l'Investissement Responsable cohérente au sein du Groupe, pour l'intégration proactive des questions « ESG » dans les processus d'investissement, tant en termes de performance que de gestion des risques. A ce titre, ce Comité couvre aussi les enjeux de réputation, tels que - par exemple - ceux posés par la problématique des « armes controversées ».

Les décisions du Comité RIC sont interprétées et mises en œuvre par les DSI (Directions des Investissements) locales via le comité RI CoE (« Responsible Investment Center of Expertise »).

Entre autres projets, le RI CoE a élaboré et approuvé la première « Politique » du Groupe en matière d'Investissement Responsable. Cette politique d'investissement responsable énonce les convictions du Groupe AXA et définit les pratiques de gouvernance que doivent encourager les gérants d'actifs du Groupe. Cette politique a également permis la définition de lignes directrices qui permettent de mieux structurer l'approche adoptée pour l'investissement dans des secteurs comportant des défis particulièrement aigus en matière d'éthique, d'environnement ou de droits humains. En outre, la politique d'investissement responsable permet de lancer le projet « Impact Investments » qui vise à allouer des capitaux à des projets qui touchent à des questions sensibles telles que l'énergie renouvelable, la pauvreté, la santé ou la prévention des risques.

En juin 2012, à Rio de Janeiro, en amont de la conférence « Rio +20 », le Groupe AXA a signé aux côtés de 26 compagnies d'assurance du monde entier les Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance). Ces principes formalisent l'intégration de la notion de responsabilité d'entreprise dans la mission des assureurs. En signant les « PSI », le Groupe AXA

s'engage à intégrer des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) dans la façon de faire son métier d'assureur et dans ses relations avec l'ensemble des parties prenantes de l'industrie.

AXA a également signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies. Les PRI sont une initiative collective majeure, qui vise à promouvoir l'Investissement Responsable parmi les investisseurs et les gérants d'actifs (AXA Investment Managers est membre des PRI depuis 2007).

[Investissements | AXA](#)

En 2017, le Groupe AXA a confié à AXA IM Select la responsabilité de diriger l'intégration ESG dans les activités liées aux unités de compte dans les contrats d'assurance, tant en Europe qu'en Asie. AXA IM Select via son entité au Royaume-Uni a concrétisé son engagement par la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies « UNPRI » en mai 2018.

En mars 2018, AXA IM Select France, par l'intermédiaire du groupement AXA IM Select, a également pris l'engagement de participer à la mise en place d'une démarche ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance) et à la soumission du rapport consolidé résultant de la signature de la charte des Nations-Unies sur les Principes pour l'Investissement Responsable.

Les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI) sont un ensemble de six principes d'investissement volontaires encouragés par les Nations Unies et en vertu desquels les signataires s'engagent à intégrer des critères ESG dans leurs décisions d'investissement.

Depuis notre adhésion, nous avons obtenu la note de A chaque année.

Pour notre dernière soumission, le nouveau système de notation introduit par les UN PRI est passé d'un système alphabétique à un système numérique et a également supprimé le score global de l'entreprise. La notation est désormais communiquée à travers les modules individuels.

Points saillants de notre dernière évaluation

- Dans les 9 modules, nous avons obtenu une note de 4 ou 5 étoiles supérieure à la médiane.
- Pour la Politique d'investissement et d'actionnariat actif (Stewardship), nous avons obtenu une note de 4* plus élevée que le score médian.

Nous sommes satisfaits des résultats de notre dernière évaluation et nous pensons qu'elle reflète notre engagement constant à faire évoluer et à améliorer nos pratiques d'investissement responsable afin de suivre les dernières tendances ESG et de contribuer à l'évolution de notre secteur. Cela implique de travailler en étroite collaboration avec les gérants sous-jacents au sein de nos portefeuilles, de manière à nous assurer qu'ils répondent à nos standards et à les aider à développer leur approche, le cas échéant.

La politique ESG décrite dans ce document concerne, pour l'instant, uniquement la gestion en fonds de fonds. Elle ne concerne pas la gestion en direct en titres, dont les encours, peu significatifs, représentent 0,1% des encours en gestion et en conseil en investissement d'AXA IM Select France.

Gouvernance de l'Investissement Responsable au sein d'AXA IM Select France

La mise en œuvre de l'Investissement Responsable dans le groupement AXA IM Select est pilotée par les trois comités suivants :

- Le Comité de Durabilité (« Sustainability Committee ») trimestriel
- Le Forum Investissement Responsable (« RI Forum ») mensuel
- Le Forum RSE (« CSR Forum ») mensuel

Sustainability Committee

Le comité est constitué d'un Président et de 6 membres votants dont 4 personnes font partie d'AXA IM Select France : Head of Corporate Responsibility and Human Resources, Head of Chief Operation Officer, Head of Client Group et Global Head of Proposition, assistent au comité en tant que membres votants. Les autres membres votants font partie d'AXA IM Select Limited.

La responsabilité du développement, de la mise en œuvre et du suivi de la politique durable du groupement AXA IM Select incombe au Sustainability Committee. Le comité est responsable de la révision et de la mise à jour de la politique responsable globale pour le groupement AXA IM Select si nécessaire. L'organisation du comité garantit que les impacts de toute nouvelle activité et initiative ESG soient correctement évalués, pris en compte et gérés. De plus le comité assure que les principes ESG sont efficacement promus et adoptés au sein d'AXA IM Select aux niveaux des fonctions investissement et entreprise

Les principales missions du Sustainability Committee sont les suivantes :

- Définition et suivi de l'implémentation de la stratégie responsable d'AXA IM Select
- Suivi des indicateurs durables relatifs à l'entité AXA IM Select
- Contrôle de l'application des principes UNPRI
- Examen des nouvelles offres ou produits ESG et des propositions des évolutions des offres existantes
- Revue des résultats de l'analyse qualitative ESG
- Contrôle de l'application des exclusions du Groupe AXA à la gestion déléguée
- Évaluer les exigences des clients par rapport à notre approche ESG
- Supervision des activités relatives à l'Investissement Responsable et à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

RI Forum

Le forum Investissement Responsable se tient de manière mensuelle et est présidé par le CIO d'AXA IM Select, qui est accompagné de la responsable Investissement Responsable et des équipes investissements locales.

Ce forum vise à coordonner et approuver les initiatives ESG et d'investissement responsable au niveau investissement.

Ce forum couvre les sujets suivants :

- La revue des scores ESG qualitatifs de tous les fonds mesurés par les analystes spécialisés par secteur

- La revue du calendrier de scoring ESG qualitatif et de son intégration
- La revue de tous les rapports ESG réglementaires ou à notre initiative, tels que les rapports ESG, UNPRI, SFDR
- La revue des initiatives produits ESG au sein des entités
- Le partage de la recherche ESG
- La coordination de l'apport des équipes investissement au forum ESG

CSR / Sustainability Forum

Le forum RSE se tient également de manière mensuelle et est présidé par le CEO d'AXA IM Select, qui est accompagné du COO, du responsable RSE et du responsable Diversité et Inclusion.

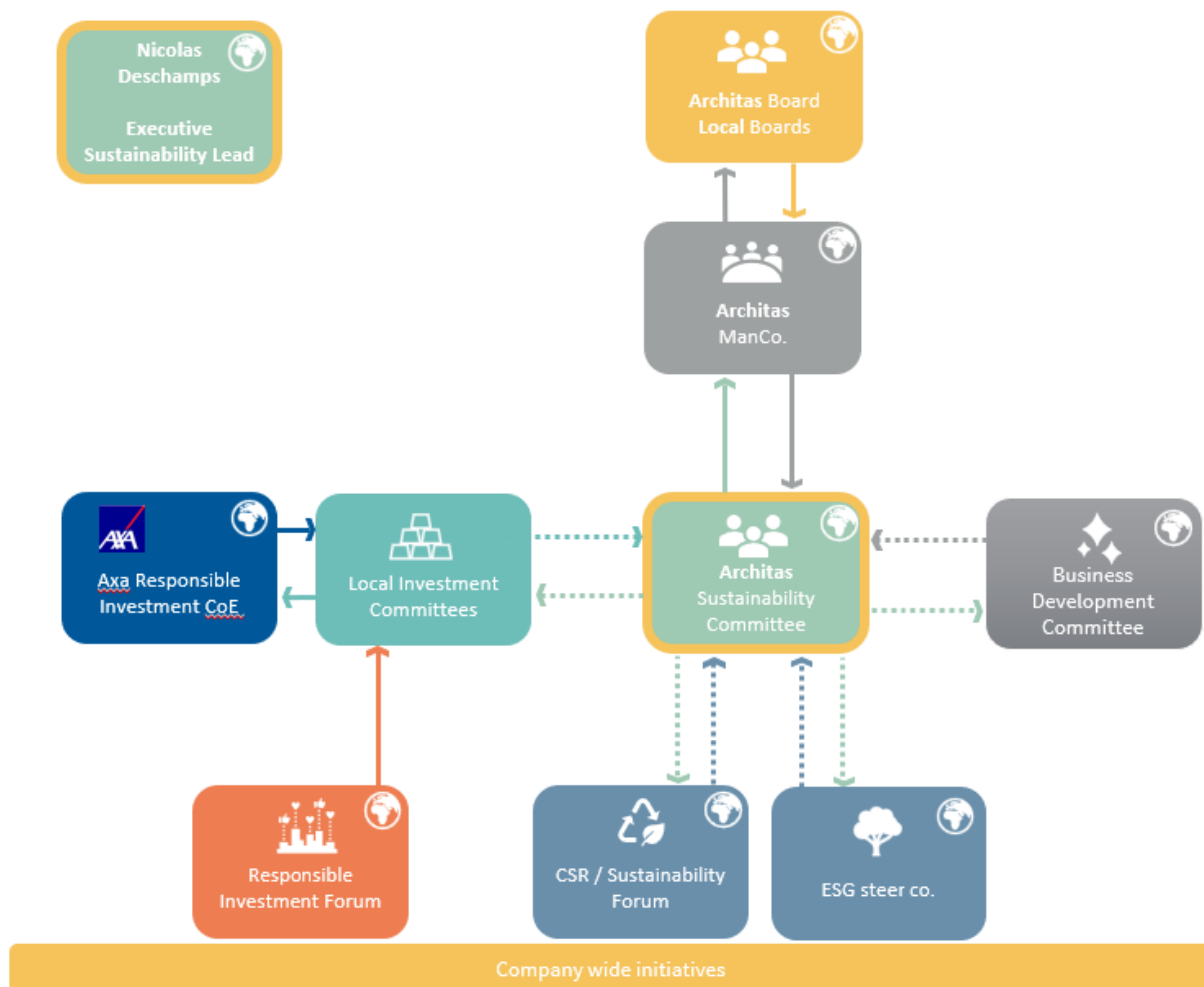
Ce forum a pour mission de débattre et de valider la stratégie durable d'AXA IM Select et de s'assurer de l'intégration des principes de durabilité dans toutes les fonctions de l'entreprise. Ce forum cross-fonctionnel s'assure que les nouvelles activités et initiatives durables sont proprement évaluées et prises en compte et que les principes durables sont efficacement promus et adoptés au sein d'AXA IM Select.

Il couvre principalement les domaines suivants :

- **L'empreinte environnementale** par la définition de cibles de réduction des émissions carbone du groupement AXA IM Select en ligne avec les directives Groupe
- **La diversité et l'inclusion** par la mise en place d'un plan d'action relatif à l'éducation des employés et la revue des indicateurs clés concernant l'égalité homme-femme par exemple
- **L'engagement des salariés** par la mise en place de programmes de volontariat et de formation

Schéma de l'organisation dédiée

Les trois comités s'inscrivent dans l'organisation de la politique responsable du groupe AXA en lien avec les « Responsible Investment Center of Expertise ». Les exclusions du groupe, ainsi que les recommandations du groupe, sont ainsi relayées au sein des entités d'AXA IM Select et déclinées en fonction des contraintes des offres gérées par AXA IM Select France.



Intégration de l'ESG au sein de l'équipe de gestion

L'équipe de gestion du groupement AXA IM Select a travaillé à l'élaboration d'une méthodologie d'analyse ESG et à l'intégrer dans le processus de sélection et de suivi des fonds de l'équipe d'investissement. Elle est également impliquée dans différents projets qui constituent des éléments clés de la stratégie ESG, notamment pour le lancement de solutions d'investissement durables.

L'ensemble des gérants et des analystes du groupement AXA IM Select ont intégré, dans le processus d'élaboration des analyses de fonds IDD (« Investment Due Diligence »), l'analyse qualitative ESG des fonds. Cette analyse délivre un score qualitatif sur la base d'une méthodologie décrite ci-après.

Les acteurs de la politique ESG au sein d'AXA IM Select France

AXA IM Select France s'appuie sur les équipes suivantes :

- **L'équipe d'analystes basée à Londres et à Paris** est en charge d'analyser et d'évaluer les modalités d'intégration des critères ESG des sociétés de gestion et des OPC dans lesquels chaque entité AXA IM Select est susceptible d'investir, elle délivre un score qualitatif sur la base d'une méthodologie décrite ci-après. En 2018, l'équipe d'analystes basée à Londres s'est d'ailleurs renforcée avec l'arrivée d'une ressource 100% dédiée à l'Investissement Responsable.
- **L'équipe d'investissement d'AXA IM Select France** compte 8 gérants dont 4 gérants sont plus spécifiquement dédiés à l'Investissement Socialement Responsable. Néanmoins l'ensemble de l'équipe de gestion est concerné par l'analyse des critères ESG et par leur implication dans la gestion des différentes offres.
- **L'équipe « Proposition » basée à Paris** s'assure du respect de l'approche ISR définie par le Groupe AXA pour chaque nouvelle offre lancée (OPC, Gestion de Portefeuille et Conseil en Investissement Financier). A ce titre, l'équipe gère avec le Risk Management les règles d'exclusion en vigueur au sein du Groupe et pourra être amenée à écarter des solutions si des incompatibilités trop critiques venaient à être identifiées. En janvier 2022, l'équipe Proposition a été renforcée par une ressource 100% dédiée à l'ESG, qui est en charge de développer des produits et des services ESG pour les entités du Groupe AXA et plus largement de participer à la définition de la stratégie ESG d'AXA IM Select.
- **Les équipes Compliance et Legal** analysent et veillent à la correcte déclinaison des textes réglementaires au sein d'AXA IM Select France.
- **Les équipes Marketing et Data Reporting** travaillent en collaboration sur la production et la création de reportings ESG dédiés incluant des indicateurs de performance ESG tels que les scorings qualitatifs et quantitatifs ESG, la classification des supports en unités de compte selon le règlement SFDR et les labels, des données liées à la politique d'exclusion mise en place par le Groupe AXA ainsi que l'empreinte carbone du portefeuille par rapport à un univers concurrentiel défini. En janvier 2022, l'équipe Data Reporting s'est renforcée grâce à une ressource 100% dédiée à l'ESG, étant donné la demande croissante en termes de suivi des indicateurs ESG et son intégration dans les reporting clients.
- **Un chargé RSE** est à l'origine d'initiatives sur des thématiques comme : le changement climatique – avec des actions visant à la réduction de notre empreinte carbone en tant qu'employeur et en incitant les salariés à diminuer leur empreinte. Le chargé RSE participe également à des initiatives visant à favoriser la promotion de la diversité et de l'inclusion ou bien l'engagement des collaborateurs. La mise en place des réseaux de « Champions » au sein d'AXA IM Select offre aux salariés un espace d'expression et d'actions leur permettant de concevoir la culture de l'entreprise. Ils participent également à la mise en place d'événements sur les thématiques durables, de partenariats avec des associations telles que la Fondation Good Planet, Espérance Banlieues et AXA Atout Cœur, l'association du Groupe AXA.

-

L'approche qualitative qui évalue les principes et les critères de sélection ESG des sociétés de gestion est conduite dans une logique prospective et vise à s'inscrire dans la durée.

3. Encours des actifs labellisés ISR et Greenfin de la société de gestion

AXA IM Select France dispose actuellement de 4 OPC labellisés par l'état français :

- AXA Sélection Diversifié, labellisé ISR
- AXA Sélection Actions Euro, labellisé ISR
- AGIPI Actions Emergents, labellisé ISR
- AXA Sélection Obligations Monde, labellisé Greenfin

Les encours agrégés s'élèvent à près de 290 millions d'euro à fin décembre 2022 pour des encours totaux de la société de gestion AXA IM Select France de 16 milliards d'euro environ, soit 2% des encours gérés et conseillés.

3.1. Informations financières et extra-financières

L'ensemble des informations financières (actif net, historique de performance, valeur liquidative...) et extra-financières (code de transparence, reporting d'impact) sont disponibles sur la page d'accueil de l'OPC : [Reporting](#) et [Investissement responsable](#)

Par ailleurs, une approche ESG intégrée est déployée à travers certaines des offres d'AXA IM Select France en conseil en investissement, notamment dans le cadre de la « Gestion Pilotée d'AXA » dont les encours atteignent près de 4 milliards d'euros à fin décembre 2022.

3.2. Fréquence de revue du score extra-financier

L'ensemble des fonds labellisés et plus largement, l'ensemble des fonds gérés par AXA IM Select France ne détiendront que des fonds sous-jacents ayant obtenu un score qualitatif supérieur à 2 sur 5.

La fréquence de revue s'effectue à chaque mise à jour du questionnaire de due diligence, soit tous les 12-18 mois environ.

Les équipes d'AXA IM Select France contrôleront également sur une base trimestrielle la liste des fonds ayant le label d'Etat ISR ([Label ISR - Pour des placements durables et responsables \(labeledisr.fr\)](#)) et Greenfin ([Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)) afin de s'assurer que l'ensemble des fonds sélectionnés sont toujours labellisés.

4. Prise en compte de la réglementation européenne Sustainable Financial Disclosure Regulation (SFDR)

AXA IM Select a développé une politique d'investissement responsable globale qui permet d'intégrer les risques de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les différents articles (articles 3, 4, 5, 6, 10) répondant aux exigences de la réglementation européenne SFDR mise en place depuis le 11 mars 2021 sont publiés sur le site internet d'AXA IM Select et accessibles via le lien ci-dessous :

[la-reglementation-sfdr.pdf](#)

Conformément à l'article 10 de la réglementation SFDR :

Type de fonds	Encours au 31/12/2022	# Fonds / Profils	Classification SFDR
Fonds ouverts	860 M€	10	Article 8
Fonds délégués	5 096 M€	6	Article 8
Fonds sous mandat	70 M€	6	Article 8
Gestion Conseillée	8 034 M€	65	Article 8

5. Publication de l'Article 29 relatif à la loi Energie Climat

L'article 29 de la Loi Energie Climat annule et remplace les dispositions de l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique et cherche à coordonner la réglementation française avec les règlements européens SFDR et Taxonomie. L'obligation de publication d'un "Rapport art. 29" entre en vigueur en 2022.

Par conséquent, AXA IM Select France publie un rapport art. 29 pour l'entité AXA IM Select France et pour tous les fonds et mandats dont l'encours, au 31 décembre, est supérieur à 500 millions d'euros.

Les rapports sont disponibles ici : [Informations juridiques et réglementaires](#)

6. Contrôle ESG

En tant que société de gestion de portefeuille, AXA IM Select France est tenue de disposer d'une fonction Conformité en charge de la réalisation des missions suivantes :

- ✓ Contrôler et évaluer l'adéquation et l'efficacité des politiques, procédures ESG et leurs mises en place au sein de la société visant à remédier à tout manquement à ses obligations professionnelles ;
- ✓ Conseiller et assister les équipes de la société afin qu'elles se conforment aux obligations professionnelles de la société.

Les travaux de contrôle sont réalisés dans le cadre suivant :

Contrôle permanent

- 1er niveau : ils sont pris en charge par les fonctions opérationnelles et plus particulièrement par les équipes du Middle-Office ainsi que par le paramétrage des contraintes dans nos outils front to back. La contrainte sur le pourcentage de fonds ISR et Greenfin est paramétrée en ex-ante dans l'outil front. L'équipe du référentiel met à jour les labels des fonds dans la base Apollo mensuellement afin d'alimenter le moteur de contrainte ex-ante ainsi que les fichiers de contrôle du risque management.

- 2nd niveau : ils sont assurés principalement par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, et visent à s'assurer que les contrôles de 1er niveau ont bien été réalisés.

Contrôle périodique

Le contrôle périodique est pris en charge par l'audit d'AXA France Vie.

Par ailleurs, en tant que société de gestion de portefeuille, AXA IM Select France établit et maintient opérationnelle une fonction permanente de gestion des risques indépendante, au plan hiérarchique et fonctionnel, des unités opérationnelles et couvrant les missions suivantes :

- (i) Conseiller et assister les unités opérationnelles et les instances dirigeantes ;
- (ii) S'assurer de la robustesse et de la bonne application des dispositifs de gestion des risques opérationnels et financiers mis en œuvre ;
- (iii) Mettre en œuvre la politique de gestion des risques qu'elle a définie.

L'application de la politique ISR est intégrée dans ce dispositif de contrôle et fait l'objet de rapports spécifiques. Le Risk Management suit les différents ratios spécifiques ISR et Greenfin sur les labellisés et reporte au Comité des Risques les contrôles effectués.

7. Mesure d'impact et reporting ESG des fonds labellisés

7.1. Evaluation de la qualité ESG de l'OPC

Le score ESG d'un OPC sera lui-même issue de la moyenne pondérée du scoring de chaque OPC sous-jacent sélectionnés rebasé de la couverture.

7.2. Indicateurs d'impact ESG utilisés

Les indicateurs d'impact utilisés seront par « transparence » ceux utilisés par les OPC sous-jacents sélectionnés. La mise à jour est annuelle.

7.3. Support d'information des investisseurs sur la gestion ISR

AXA IM Select France a créé une rubrique sur chaque fonds dans son site Internet dans laquelle les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur les critères ESG pris en compte, notamment via :

- La dernière version du Code de Transparence en vigueur pour les OPC labellisés
- Le reporting d'impact ESG mis à jour au moins une fois par an pour les OPC labellisés
- Le reporting mensuel incluant des commentaires et données financières
-
- L'ensemble de la documentation réglementaire (DICI, prospectus complet, rapport annuel...)

7.4. Publication des résultats de la politique de vote

Politique de vote :

AXA IM Select France a défini une politique d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion. Celle-ci décrit les conditions et modalités d'exercice de ces droits et prévoit la présentation d'un rapport annuel au Conseil d'Administration sur les conditions d'exercice de ces droits au cours de l'année.

Dans la pratique, la politique de vote d'AXA IM Select France prévoit un seuil minimum de détention de 2% du capital d'une société comme seuil de matérialité déclenchant l'exercice d'un droit de vote. Ce seuil de 2% se justifie par le fait qu'en deçà de ce seuil, la participation d'AXA IM Select France ne permettrait pas d'avoir un vote influent. En conséquence, AXA IM Select France n'a pas eu, jusqu'à ce jour, à établir de rapport sur l'exercice des droits de vote.

Notre politique d'engagement actionnarial ainsi que notre compte-rendu annuel au titre de l'exercice 2022 sont disponible ici : [Informations juridiques et réglementaires](#)